

PRIX LITTÉRAIRE ALAIN DECAUX DE LA FRANCOPHONIE 9E ÉDITION

RÈGLEMENT

En préambule

La 9e édition du Prix Littéraire Alain Decaux de la Francophonie est organisée par la Fondation de Lille, reconnue d'utilité publique, sous le parrainage de l'écrivain Michel QUINT. Ce concours porte sur la présentation d'une nouvelle inédite, écrite en langue française sur un thème libre. La participation au concours est gratuite. Il est ouvert à l'ensemble des écrivains francophones passionnés, à travers le monde. Le prix est organisé sur deux ans.

Créé en 2000, l'objectif du concours est triple :

- **favoriser la création littéraire dans les pays francophones**, notamment dans des régions du monde où l'édition est difficilement accessible ;
- **pérenniser et développer** l'usage de la langue française ;
- **créer une passerelle entre les pays francophones et le territoire des Hauts-de-France** afin de favoriser la découverte et l'échange des cultures.

Article 1 : Conditions de participation et inscriptions

- la participation au concours est gratuite et ouverte aux passionnés d'écriture francophones (*d'expression française*) ;
- la participation sera individuelle et le candidat ne pourra proposer qu'une seule oeuvre inédite ;
- la participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement. Son non-respect entraîne l'annulation de toute participation.
- le concours est organisé **par catégorie géographique** : le choix de la catégorie dépend de votre lieu de résidence (*exemple : un français habitant au Canada sera dans la catégorie « Amériques »*) :
 - Afrique
 - Asie / Océanie
 - Europe
 - Amériques
 - Région Hauts-de-Franceet **par catégorie d'âge** : 15-18 ans et plus de 18 ans ;
- l'inscription sera ouverte à partir **du 15 novembre 2025 jusqu'au 28 février 2026**
- la nouvelle devra nous parvenir au plus tard **le 31 mars 2026** ;
- l'inscription et le dépôt de la nouvelle se feront uniquement à partir d'un

formulaire à remplir. Le lien sera disponible sur le site de la Fondation de Lille à cette adresse : www.fondationdelille.org.

- un accusé de réception sera envoyé par courriel au candidat postulant ;
- sont exclus de toute participation au concours, les membres du jury et les lauréats de la 8e édition.

Article 2 : Modalités et format de la nouvelle

Pour rappel, une nouvelle est un récit court de fiction, écrit en prose, autour d'un nombre restreint de personnages et d'un événement impliquant une fin surprenante, inattendue... Elle peut être réaliste, fantastique, policière ou de science-fiction.

- la nouvelle devra être inédite, ne jamais avoir été publiée et ne pas avoir été récompensée par un autre concours ;
- le thème est libre ;
- **Elle devra être présentée selon les critères suivants :**
 - le format A4 (21 x 29,7 cm)
 - la police « Times new Roman » taille 12 comprenant une interligne de 1,5 pt
 - le nombre de caractères ne devra pas dépasser 30.000 caractères (*espaces compris*)
 - les pages devront être numérotées en bas de page à droite
 - un titre sera indiqué
 - dans un souci d'anonymat, le candidat ne signera pas son texte et ne portera aucun signe distinctif sur sa nouvelle
 - l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour l'écriture de la nouvelle n'est pas autorisée. Tout indicateur d'utilisation de l'IA rendrait obsolète la participation de l'auteur au concours.

!! Toute nouvelle qui ne remplira pas strictement les conditions ne sera pas retenue.

Article 3 : Le Jury

Le jury est composé de lecteurs de tous âges issus de milieux socio-professionnels divers. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction de la qualité des textes présentés, de désigner des *ex aequo* ou de sélectionner des « mentions spéciales ». Le jury est souverain, ses décisions ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Il ne sera pas tenu de motiver ses décisions.

Ses critères de choix se porteront sur :

- la qualité d'écriture
- l'intérêt du récit
- l'originalité de la chute
- la conformité aux exigences du règlement

Article 4 : Les prix

- un lauréat sera sélectionné par le jury dans chacune des catégories géographiques et d'âge. Il recevra un prix de 400 € ;

- le Grand Lauréat sera désigné par Michel QUINT parmi les lauréats retenus dans chacune des catégories et recevra un prix de 600 €. Il sera invité à Lille par la Fondation de Lille à l'occasion de la Cérémonie de Remise des Prix ;
- les nouvelles désignées comme « mentions spéciales » ne recevront pas de prix financier ;
- les lauréats seront informés par courriel par l'équipe de la Fondation de Lille.

Article 5 : Édition du recueil et diffusion des nouvelles

Les lauréats et « mentions spéciales » seront publiées dans un recueil et sur des outils numériques (*site internet, application...*) et feront l'objet d'un contrat d'édition :

- les lauréats devront communiquer leur nouvelle en format .doc (word) ou .odt (open office) ;
- chaque participant au concours s'engage à céder les droits de propriété intellectuelle de son texte pour la publication papier et numérique, si son texte est primé. Il n'y aura pas de versement de droits d'auteur. Aucun recours ne sera possible quant à cette publication ;
- chaque participant s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente et qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatif au texte. S'il n'est pas le seul titulaire des droits d'auteur, il déclare qu'il a procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture du texte ;
- la Fondation de Lille s'engage à fournir cinq exemplaires du recueil à chacun des lauréats.



**Concours de nouvelles
francophones**

Vous inscrire :

www.fondationdelille.org

Remplir le formulaire

